



Arrondissement de
Lorient

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CCAS DE QUISTINIC

Séance du 24/03/2025

Date de la convocation
17/03/25

L'an 2025, le 24 mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Quistinic, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine PICHON.

Nombres de membre
Afférents au conseil d'administration : 11
En exercice : 9
Votants : 10

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Claire RONDEAU, Mme Angélique MANIC, Mme Estelle LE FLOCH, M. Alain NIGNOL, Mme Françoise RIVIÈRE, M. Daniel SAULNIER.
Arrivée de Mme Annick POULIN à 19h30.

Absente excusée : Mme Monique LE GALLOUDEC donne procuration à M. Alain NIGNOL

Absente : Mme Mireille POIRIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle JOSSEC.

Réf	2025_001
-----	----------

OBJET : Compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Quistinic ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Centre communal d'Action Sociale de Quistinic ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Le Président n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Quistinic.

- Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf	2025_002
------------	-----------------

OBJET : Affectation des résultats

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, par le Conseil d'Administration,

Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : - 1 438,78 €

Vu le résultat d'investissement s'élevant à : + 3 838,59 €

Monsieur le Président signale que le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du Centre communal d'action Sociale fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 438,78 € qu'il convient d'affecter au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, décide une reprise au budget primitif 2025, et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- affectation du déficit de fonctionnement au fonctionnement : 1 438,78 € (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté).

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réf	2025_003
------------	-----------------

OBJET : Vote du budget primitif 2025 CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 57,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, **à la majorité (9 voix pour – 1 abstention)**, le Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Questions et informations diverses

- Bilan 2024

Nombre de portage de repas : 3 410 (708 grands laitages)

Dossiers FSL : 1

Banque alimentaire : 0

Dossiers Aide Sociale : 4 + 1 obligé alimentaire

Demande de domiciliation : 2

- L'association AMPER

Il est rappelé qu'une convention a été signée avec l'association AMPER pour la gestion du service d'aide à domicile. Le Centre Communal d'Action Sociale cotise à hauteur de 317 € pour l'année 2025. Le calcul de l'adhésion est de 0,22 € par habitant. En 2024, 69 foyers en ont bénéficié avec un total de 4631 heures d'intervention.

- Résidence inclusive

La construction de la résidence inclusive progresse bien. Monsieur Le Président informe qu'aucune inauguration ne pourra être organisée dans les six mois précédents les élections municipales soit à partir du 1^{er} septembre 2025. Il propose de faire un point presse courant juillet. L'urne contenant les propositions de nom pour la résidence inclusive a été ouverte le vendredi 13 décembre 2024 en présence de Antoine Pichon, Isabelle Rivière, Claire Rondeau, Annick Poulin, Monique Le Galloudec, Françoise Rivière. Le nom qui ressort est « Ty an mat » (maison du bien en français). Un membre fait une nouvelle proposition « Kost er c'hoët » (à côté de la forêt). Le choix de nom sera validé ultérieurement. Les membres souhaitent qu'une visite de la résidence inclusive soit organisée un samedi matin.

- Repas des aînés

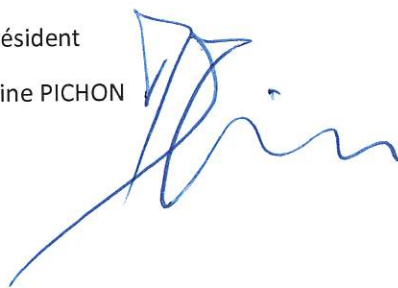
Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 octobre 2025.

- L'épicerie solidaire Kafé Kaba

Six foyers quistinicois ont bénéficié de l'épicerie solidaire. Cette aide ponctuelle leur a permis de se réinsérer.

Le Président

Antoine PICHON



La secrétaire de séance

Marie-Noëlle JOSSEC

